

SALLE DU CONSEIL

Communauté de communes  
Saint-Méen  
Montauban  
DE LA VITALITÉ À PARTAGER



ÉTAT CIVIL  
REGISTRE.



Les séances du conseil ..... p. 2

Communauté de communes ..... p. 13

État civil

p. 25

Évènements à venir

p. 25

# Vivre à Landujan

BULLETIN MUNICIPAL *n°70* Janvier 2025



#### Vie de notre commune :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Du bruit dans les rues ..... | 8  |
| Du côté de la Com Com .....  | 13 |

#### Zoom sur :

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| L'actu de nos associations ..... | 14 |
| L'actu arc en ciel .....         | 20 |

#### Nos écoles :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nos écoles .....                     | 22 |
| Actualités de l'OGEC et l'APEL ..... | 23 |

## Le mot du Maire



*Le temps passe si vite que nous sommes déjà en 2025. Pour cette nouvelle année, au nom des élus du conseil municipal, je vous adresse nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite, d'épanouissement et surtout de santé pour chacun et chacune d'entre vous et vos proches.*

*Le résultat du dernier recensement 2024 est connu. Nous comptons 948 habitants sur la commune, une globale stabilité.*

*Les travaux de réhabilitation du bâtiment rue de Maroc sont enfin terminés, 3 logements sont disponibles à la location. L'inauguration a eu lieu le 23 novembre 2024 en présence de Mme Françoise Gatel Ministre déléguée chargée de la ruralité, et de nombreuses autres personnalités ainsi que les habitants de la commune.*

*Les agents communaux ont depuis septembre dernier un nouveau camion benne. Ce véhicule, plus facile à manœuvrer qu'une remorque, leur facilite le transport de volume plus important et aussi les déchargements.*

*Nous continuerons à rénover l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux, cet engagement va se poursuivre en 2025.*

*La fibre est déjà présente sur le sud de la commune selon les opérateurs. Elle va être déployée en 2025 sur toute la commune pour une mise en service en 2026. Je vous remercie d'avance de veiller à l'élagage pour faciliter l'installation du câble.*

*Concernant l'étude de l'aménagement du bourg, des équipements et des voix douces, il en ressort que les habitants souhaitent plus de mobilité douce. Nous allons mettre cela en œuvre cette année. La SPL (Société Publique Locale) du département étudie les solutions pour le projet du restaurant scolaire.*

*La mise en réseau de la Médiathèque BIM est en marche depuis le mois de septembre avec les autres médiathèques de la communauté de communes St Meen Montauban. Ce réseau gratuit permet d'avoir accès à tous les documents présents dans les médiathèques et bibliothèques. La nouvelle médiathécaire, Fanny, vous accueille pour de nombreuses activités.*

*Vous allez trouver dans ce bulletin toutes les informations utiles.*

*Bonne lecture, bonne année.*

Serge HENRY, Le Maire

## Conseil Municipal

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

### Séance du 11 Juillet 2024 :

- **Donne son accord** sur le devis RENEW d'un montant de 23 637, 76€ HT soit 28 242,16 € TTC, pour l'acquisition d'un camion Renault master équipé d'une benne, afin de faciliter le travail des agents techniques.
- **Donne son accord** sur le devis LE VAILLANT CARROSSERIE pour l'équipement d'une réhausse latérale (équipement du camion Renault master) pour un montant de 611,11€ HT, soit 733,33€ TTC.
- **Décide, à l'unanimité**, de valider les termes de la convention de coopération du réseau des médiathèques Saint-Méen Montauban. Cette convention a pour objet d'affirmer les objectifs et de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau coopératif de lecture publique sur le territoire de Saint-Méen Montauban. Elle a pour but d'établir un texte de référence sur lequel les acteurs vont s'appuyer pour définir le rôle de chacun, les modes de coopération et le fonctionnement du réseau sur la base des engagements respectifs.



- **Donne son accord** sur le devis LE TRIANGLE LANCELOT de 8 728,59€ HT soit 10 474,31 € TTC, pour l'acquisition d'un escalier neuf des parties communes, concernant la réhabilitation d'un immeuble 3 rue de Maroc.
- **Donne son accord** sur le montant de la participation de 6 213,12€. La commune s'est engagée par la convention n° 2023-0045 (délibération n° 11 du 06/04/2023) à réaliser les travaux d'éclairage public de la rue du Moulin à Vent. Le projet initial présentait une participation communale de 5 792,20€. Par courrier du 28 février dernier, le syndicat départemental

d'Energie 35 nous informe de la modification financière, nous présentant une plus-value de 420,92€.

- **Donne son accord** sur le montant de la participation de 4 614,05€. La commune s'est engagée par la convention n° 2023-0075 (délibération n° 2 du 01/06/2023) à réaliser les travaux d'éclairage public du parking de la mairie. Le projet initial présentait une participation communale de 2 649,84€. Par courrier du 28 février dernier, le syndicat départemental d'Energie 35 nous informe de la modification financière, nous présentant une plus-value de 1 964,21€.

## Séance du 12 Septembre 2024 :

- **Décide, à l'unanimité**, de modifier le tableau des emplois des effectifs, afin que la création de poste au tableau des effectifs doit correspondre à un grade précis. Les fonctions pourront être exercées par un fonctionnaire de catégorie B, au grade de rédacteur, rédacteur principal de deuxième classe ou rédacteur principal de première classe. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Cet emploi est pourvu depuis le 26 juin dernier, par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière administrative, au grade de rédacteur principal de première classe, à temps plein (35h).
- **Décide, à l'unanimité**, de ne pas mettre en place le télétravail. L'éligibilité au télétravail doit procéder d'une approche objective sur la nature des activités, notamment : activité nécessitant ou non un accueil ou une présence physique auprès des usagers ou des tiers dans les locaux (écoles, crèches, médiathèque...) La collectivité doit fournir les outils informatiques et de communication nécessaires à la mission de l'agent. Le télétravail doit faire l'objet d'une délibération.
- **Décide, à l'unanimité**, de donner l'accord pour le remplacement des objets et structures de l'aire de jeux, suite à une dégradation, dont un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie de Montauban de Bretagne, le 16 juillet dernier.  
Deux devis sont présentés :  
Pour le remplacement des cordages de la grande structure, ainsi que la balançoire, un devis a été effectué auprès de la société SCLA côte OUEST pour un montant de 2885,88€ TTC.  
Pour le remplacement du panneau de basket, un devis a été effectué auprès de SPORT NATURE pour un montant de 446,57€ TTC.  
Il est à noter une franchise de 3000€ appliquée par notre assureur GROUPAMA.
- **Décide, à l'unanimité**, de valider le devis de l'entreprise CGV CiEL pour un montant de 1 940,93€ TTC, suite au contrôle de conformité du chauffage de l'église, réalisé par la société DEKRA. L'installation Gaz, le stockage gaz, et l'appareil de production de chaleur ne sont plus conformes.
- **Valide, à l'unanimité**, le devis de MENARD TPA de 1 344,00€ TTC pour des travaux de busage « le Four Roblin ».
- **Refuse, à l'unanimité**, la plus-value de 1884,28€ et refuse de signer l'avenant n°1 de la convention n°2022-0092. La commune s'est engagée par la convention n° 2022-0092 (délibération n° 7 du 21/04/2022) à réaliser les travaux d'éclairage public de la rue du Stade. Le projet initial présentait une participation communale de 3 051,42€. Par mail du 12 août dernier, le syndicat départemental d'Energie 35 nous informe de la modification financière, nous présentant une plus-value de 1 884,28€. Le nouveau montant de la participation communale s'élève à 4 935,71€.
- **Refuse, à l'unanimité**, la plus-value de 229,14€ et refuse de signer l'avenant n°1 de la convention n°2023-0091. La commune s'est engagée par la convention n° 2022-0091 (délibération n° 7 du 21/04/2022) à réaliser les travaux d'éclairage public de la rue du Champ Ferron. Le projet initial présentait une participation communale de 3 051,42€. Par mail du 12 août dernier, le syndicat départemental d'Energie 35 nous informe de la modification financière, nous présentant une plus-value de 229,14€. Le nouveau montant de la participation communale s'élève à 3 309,10€.
- **Prend acte** du rapport d'activités 2023 du SMICTOM Centre Ouest.



## Séance du 3 Octobre 2024 :

- **Valide, à l'unanimité**, le montant de remboursement à 1€ par repas et par enfant et valide les modalités de remboursements qui restent inchangées :
  - Un remboursement par trimestre, sur copie des factures (pas d'envoi photos)
  - Joindre un RIB à chaque demande
 Les remboursements se font sur l'année civile, suivant le calendrier ci-dessous :

| Période                    |                           | Réception en mairie des justificatifs au plus tard le : |
|----------------------------|---------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> trimestre  | Janvier - Février - Mars  | avant le 30 avril (inclus)                              |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre | Avril - Mai - Juin        | Avant le 31 juillet (inclus)                            |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre | Septembre                 | Avant le 31 octobre (inclus)                            |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre | Octobre-Novembre-décembre | Avant le 10 janvier (inclus)                            |

et DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

- **Valide, à l'unanimité**, le devis de « HORIZON SIGNALISATION » pour un montant de 1 254,60€ TTC pour la réalisation de marquage au sol. Cela concerne la rue des Deux Puits et la route du bourg.

- **D'adopter, à l'unanimité**, l'opération de travaux route de Saint-Pern, d'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subvention au titre des amendes de police et de DETR. A la demande des riverains, des travaux de voirie sont prévues sur la route de Saint Pern, pour la réalisation de trottoirs. Ces travaux sont estimés à hauteur de 23 911,20€ TTC. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière : amendes de police

- **Valide, à l'unanimité**, le devis de STRAMATEL pour un montant de 2 146,08€ TTC pour le changement du panneau d'affichage de la salle des sports, celui-ci n'étant pas réparable. La présidente du club de basket nous a informé des dysfonctionnements continus.

- **Prend acte** du rapport d'activités 2023 de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban.

## Séance du 7 Novembre 2024 :

- **Accepte**, l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2025.

Tarifs municipaux - Année 2025 - Tableau récapitulatif  
Annexé à la Délibération n° 07/11/2024-01 du 07 novembre 2024

### A NOTER

Application de 10% de réduction pour les habitants de Landujan sur la location de la salle des fêtes  
ASSOCIATIONS COMMUNALES - Gratuité (location et chauffage) UNE FOIS dans l'année civile, dans le cadre exclusif de manifestations ou d'animations caritatives  
Exemple : Téléthon, bal au profit de la lutte contre le cancer...

|                 | LOCATION DES SALLES                           | TARIFS 2025 pour les habitants de la commune | TARIFS 2025 hors commune | TARIFS 2025 ASSOCIATIONS COMMUNALES | TARIFS 2025 ASSOCIATIONS HORS COMMUNES |
|-----------------|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| SALLE DES FÊTES | Forfait A - 1 jour                            | 286,20 €                                     | 318,00 €                 | 23,00 €                             | 33,00 €                                |
|                 | Forfait B - 2 jours                           | 361,80 €                                     | 402,00 €                 |                                     |  |
|                 | Forfait C- 3 jours dans le cadre d'un mariage | 450,00 €                                     | 500,00 €                 |                                     |  |
|                 | Chauffage du 01/10 au 31/03 (en option)       | 36,00 €                                      | 40,00 €                  | 10,00 €                             | 36,00 €                                |
|                 | Vin d'honneur sans flûtes                     | 72,00 €                                      |                          |                                     |  |
|                 | Vin d'honneur avec flûtes                     | 80,00 €                                      |                          |                                     |  |



|                  |   |          |  |  |
|------------------|---|----------|--|--|
| SALLE DU PARC    | Vin d'honneur                             | 33,00 €  |  |  |
|                  | A but lucratif par jour (professionnels)  | 50,00 €  |  |  |
|                  | Heure                                     | 10,00 €  |  |  |
| SALLE DES SPORTS | Carte 10h                                 | 53,00 €  |  |  |
|                  | 1 heure                                   | 6,00 €   |  |  |
|                  | Carte annuelle                            | 180,00 € |  |  |
|                  | Vin d'honneur Landujannais (exceptionnel) | 63,00 €  |  |  |

|  | AUTRES LOCATIONS   | TARIFS 2025 |
|--|--|-------------|
| VAISSELLE  | Vaisselle jusqu'à 50 couverts  | 25,00 €     |
|  | Vaisselle jusqu'à 100 couverts   | 50,00 €     |
| REPLACEMENT DE VAISSELLE (VAISSELLE CASSÉE ET/OU PERDUE) | Fourchette   | 1,25 €      |
|  | Cuillère   | 1,25 €      |
|  | Couteau  | 1,45 €      |
|  | Cuillère à café  | 1,15 €      |
|  | Verre à vin  | 1,65 €      |
|  | Flûte à champagne  | 1,65 €      |
|  | Assiette plate   | 3,45 €      |
|  | Assiette creuse  | 3,45 €      |
|  | Assiette à dessert   | 2,75 €      |
|  | Tasse à café   | 3,25 €      |
| DIVERS   | Barrière (longueur 2m50)   | 1,00 €      |
|  | Table (15)   | 1,00 €      |
|  | Table blanche (10)   | 3,00 €      |
|  | Chaise   | 0,25 €      |
| PHOTOCOPIES  | Jusqu'à 50 unités  | 0,20 €      |
|  | Au-dessus de 50 unités   | 0,10 €      |
| BOIS DE CHAUFFAGE  | Corde de bois sur pied à couper  | 50,00 €     |
| CHEMINS RURAUX   | Chemins ruraux au m <sup>2</sup> après enquête publique ET d'une procédure de désaffectation | 0,50 €      |

|                   | TARIFS FUNÉRAIRES                               | TARIFS 2025 |
|-------------------|---|-------------|
| CONCESSION        | 30 ans  | 110,00 €    |
|                   | 50 ans  | 220,00 €    |
| CAVURNE           | 30 ans  | 110,00 €    |
|                   | 50 ans  | 220,00 €    |
| CONCESSION ENFANT | 30 ans  | 55,00 €     |
|                   | 50 ans  | 110,00 €    |
| CAVURNE - ENFANT  | 30 ans  | 55,00 €     |
|                   | 50 ans  | 110,00 €    |
| TAXES FUNÉRAIRES  | Dépôt de cendres au Jardin du souvenir          | 50,00 €     |
|                   | Scellement d'une urne sur un monument funéraire | 50,00 €     |
|                   | Inhumation d'une urne dans un caveau            | 30,00 €     |
|                   | Exhumation / réception de corps                 | 30,00 €     |



|  | DOMAINE PUBLIC                           | TARIFS 2025 |
|--|--|-------------|
| MARCHÉ<br>HEBDOMADAIRE                   | Mètre linéaire sans électricité sans eau | 0,50 €      |
|  | Mètre linéaire sans électricité avec eau | 1,00 €      |
|  | Mètre linéaire avec électricité sans eau | 1,00 €      |
|  | Mètre linéaire avec électricité avec eau | 2,00 €      |
| REDEVANCE<br>FOODTRUCK                   | Hebdomadaire                             | 8,00 €      |
|  | Trimestriel                              | 30,00 €     |
|  | Annuel                                   | 120,00 €    |
| DISTRIBUTEUR<br>AUTOMATIQUE DE<br>PIZZAS | mensuel                                  | 200,00 €    |

- **Valide**, le remboursement d'un euro par repas, auprès des familles dont les enfants fréquentent l'école d'Irodouër.
- **Valide**, à l'unanimité, la participation aux frais de fonctionnement, aux fournitures scolaires, aux frais d'activités d'éveil et culturelles, et aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs d'Irodouër. Par délibération du 23 mai 2019, la commune de Landujan participe aux frais de fonctionnement aux fournitures scolaires, aux frais d'activités d'éveil et culturelles, et aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- L'accueil de loisirs municipal d'Irodouër « la Marelle » accueille les enfants domiciliés à Landujan. La com-

mune d'Irodouër, par délibération n°10-03-2012 en date du 29 mars 2012, sollicite une participation de 6€ par enfant et par jour.

- > Pour l'année 2022, le coût est de 1 743€ ;
- > Pour l'année 2023, le coût est de 2 130€.
- L'école publique Henri Dès et l'école privée Saint-Joseph d'Irodouër accueillent des enfants domiciliés à Landujan.
- > Pour l'année 2022 -2023, le coût d'un élève scolarisé en élémentaire est de 401€, et de 1 402€ pour un enfant scolarisé en maternelle (coût moyen départemental). A cela, s'ajoutent les frais de fournitures scolaires et les subventions d'activités.

|                                    | Nombre d'élèves | Frais de fonctionnement | Fournitures scolaires | Subvention d'activités | TOTAL      |
|------------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|------------|
| ELEMENTAIRE                        | 1               | 401,00 €                | 48,00 €               | 18,00 €                | 467,00 €   |
| MATERNELLE                         | 2               | 2 804,00 €              | 96,00 €               | 36,00 €                | 2 936,00 € |
| MONTANT DE LA SUBVENTION 2022-2023 |                 |                         |                       |                        | 3 403,00 € |

- > Pour l'année 2023 -2024, le coût d'un élève scolarisé en élémentaire est de 424€, et de 1 466€ pour un enfant scolarisé en maternelle (coût moyen départemental). A cela, s'ajoutent les frais de fournitures scolaires et les subventions d'activités.

|                                    | Nombre d'élèves | Frais de fonctionnement | Fournitures scolaires | Subvention d'activités | TOTAL      |
|------------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|------------|
| ELEMENTAIRE                        | 1               | 424,00 €                | 48,00 €               | 18,00 €                | 490,00 €   |
| MATERNELLE                         | 2               | 2 932,00 €              | 96,00 €               | 36,00 €                | 3 064,00 € |
| MONTANT DE LA SUBVENTION 2023-2024 |                 |                         |                       |                        | 3 554,00 € |

- **A l'unanimité :**
- > **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux « route de St Pern ».

- > **AUTORISE** les dépôts des dossiers de demandes de subvention au titre des amendes de police et de DETR.

Les travaux route de Saint-Pern ont été estimés à 19 926€ HT, soit 23 911, 20€ TTC, et validés par la délibération n°03/10/2024-02. Monsieur le maire expose le souhait de déposer deux demandes de subventions, et donc d'approuver le plan de financement :

- Au titre de la DETR pour un montant de 7 970,40€
- Au titre des amendes de police pour un montant de 2 000€
- Pour la commune, le montant restant à charge est de 9 955,60€

Le plan de financement est donc le suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT (HT) AMENAGEMENT SUR VOIRIE

|                                      | DÉPENSES    | RECETTES             |             |
|--------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| TRAVAUX<br>ROUTE<br>DE SAINT<br>PERN | 19 926,00 € | DETR<br>(40%)        | 7 970,40 €  |
|                                      |             | AMENDES<br>DE POLICE | 2 000,00 €  |
|                                      |             | FONDS<br>PROPRES     | 9 955,60 €  |
| TOTAL                                | 19 926,00 € |                      | 19 926,00 € |

- **Prend acte**, du rapport d'activités 2023 du service de l'assainissement non collectif du délégataire (SAUR).

- **A l'unanimité :**

> **DECIDE**, de fixer les loyers, « Rue de Maroc », respectivement à hauteur de 550€ hors charges, pour le logement situé au rez-de-chaussée, et à hauteur de 500€, hors charges, pour les deux logements situés à l'étage.

> **AUTORISE**, Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en location de ces logements. Monsieur le maire propose de retenir l'agence « La française immobilière » pour la gestion de ces logements locatifs.

## Séance du 5 Décembre 2024 :

- **N'accepte pas** le renouvellement de la convention, avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) – période 2025 - 2028.

La commune de Landujan bénéficie des services de la FGDON 35 depuis 2015 dans le cadre d'une convention signée le 7/05/2015. Elle arrive à son terme. Cette nouvelle convention est proposée pour la période 2025-2028. Selon le barème départemental, la commune se situe dans la tranche A : 500 à 1000 habitants. Sa participation financière annuelle s'élèverait à 140€ (forfait). La dénonciation de la convention peut intervenir à tout moment sur simple décision du conseil municipal. Ayant été sollicitée à de nombreuses reprises et n'ayant pas répondu favorablement à notre demande, le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler la convention.

- **Décide**, de ne pas adhérer au service de conseil en énergie partagée « CEP » proposée par la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban. Le

coût de cette mission est de 1,60€/an/habitant.

Par délibération du 10 septembre 2024, la communauté de communes de Saint Méen-Montauban décide la création d'un service de conseil en énergie partagée « CEP ».

La charte du CEP (Ademe) indique que : «Les actions du conseiller n'entrent pas dans le champ des missions de maîtrise d'œuvre ni d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il prépare avec la collectivité les conditions favorables à l'intervention des prestataires et entreprises spécialisées.»

### Sur la possibilité de délivrer des DPE :

Le diagnostic de performance énergétique doit être réalisé par un diagnostiqueur certifié et ayant souscrit une assurance professionnelle. Le CEP ne semble donc pas habilité à délivrer des DPE.

## Du bruit dans les rues

### Nouvelle médiathécaire

Mme Fanny Pearson est la nouvelle médiathécaire. Elle a pris ses fonctions le mardi 14 janvier.

**La médiathèque est ouverte au public :**  
**Mercredi : 10h30 à 12h30 - 14h30 à 18h30**  
**Vendredi : 16h à 18h30**  
**Samedi : 10h à 12h30**



### Centre de loisirs Montauban de Bretagne

A partir de Septembre 2025, le centre de loisirs accueillera des enfants des communes extérieures.



### Concours 2024 Maisons et Jardins fleuris

Lors de la cérémonie des voeux, les prix ont été remis aux participants :

- 1 - Marie-Jeanne et Bernard CANON
- 2 - Sylvie et Loïc DEMAY
- 3 - Annick et Rémi DEMAY
- 4 - Mylène AUBRY et Bertrand CATROUILLET
- 5 - Annaëlle et Baptiste TULOUP
- 6 - Monique POUSSIN

### Fêtes des voisins

Début août, par une très belle nuit d'été, la plupart des habitants du lotissement « La Petite Clôture » se sont retrouvés chez Jean et Monique, autour de Flamkueche traditionnelles mais aussi aux pommes peut-être moins connues. C'était l'occasion de faire connaissance et de créer un lien amical entre les habitants du lotissement.

Les fonds de tartes étaient tout droit venus d'Alsace ainsi que le « Gewurtztraminer » mais pommes et lardons étaient bien bretons ; un trait d'union « Est - Ouest » fort sympathique et comme l'ont remarqué les participants entre deux bouchées : « Seule la France nous sépare » ! Et ce saut, Jean et Monique sont heureux de l'avoir fait tant l'accueil des landujannais fut cordial et spontané.



## La zone à faibles émissions de Rennes Métropole

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les voitures les plus polluantes sont interdites de circulation à Rennes qui instaure une Zone à Faibles Émissions (ZFE). Dans un premier temps, seuls les véhicules les plus anciens sont concernés. L'interdiction de circulation d'autres véhicules polluants s'échelonne ensuite jusqu'en 2030.**

Depuis janvier 2025, seuls les véhicules munis d'une vignette Crit'air sont autorisés à circuler dans la zone à faibles émissions rennaise, c'est-à-dire à l'intérieur de la rocade, avec le boulevard des Alliés en limite à l'est. Deux-roues motorisés, voitures, camionnettes, poids-lourds : la vignette Crit'Air est obligatoire pour tous à l'intérieur de cette zone.

À noter que la rocade n'est pas dans la zone à faibles émissions, ni les quartiers résidentiels de Cesson- Sévigné. Il est toujours possible de rejoindre les parcs-relais pour pouvoir utiliser ensuite les transports en commun.

### Quels véhicules sont interdits ?

La zone à faibles émissions tient compte des vignettes Crit'air qui distinguent les niveaux de pollution des véhicules.

### Dates des interdictions :

- 1<sup>er</sup> janvier 2025 : tous les véhicules motorisés non classés (pour les voitures : véhicules essence et diesel immatriculés jusqu'au 31 décembre 1996)
- 1<sup>er</sup> janvier 2027 : les Crit'Air 5 (diesels immatriculés jusqu'au 31 décembre 2000) et les non classés
- 1<sup>er</sup> janvier 2029 : les Crit'Air 4 (diesels immatriculés jusqu'au 31 décembre 2005), les Crit'air 5 et les non classés
- 1<sup>er</sup> janvier 2030 : les Crit'Air 3 (diesels immatriculés jusqu'au 31 décembre 2010 et essences immatriculés jusqu'au 31 décembre 2005), les non classés, les Crit'Air 4 et 5

### Quelles dérogations possibles ?

Certains véhicules ne sont pas concernés par la restriction (sur le plan national) : les pompiers, la police, les véhicules du ministère de la justice, l'aide médicale urgente, les véhicules disposant d'une carte de stationnement pour personnes handicapées...

D'autres dérogations ont été également mises en place localement, suite à une concertation.

Le pass ZFE 24h

### Vous avez besoin de circuler exceptionnellement dans la ZFE ?

Le pass est accordé pour une année civile et est donc à télécharger 1 seule fois pour l'année entière. Il n'est pas nécessaire de présenter de justificatif pour disposer de ce pass.

### Qui peut bénéficier du pass ?

Toute personne qui a besoin de se déplacer dans le périmètre de la ZFE de manière occasionnelle, il permet à tout véhicule concerné de continuer à circuler dans la ZFE jusqu'à 52 fois par an, pendant 24h. À noter que seuls les véhicules concernés par les restrictions ont la nécessité de disposer de ce pass.

### Comment obtenir le pass ?

Le pass est disponible en téléchargement [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr), ou mis à disposition sur demande à Rennes Métropole.

Les dates d'utilisation doivent être notées au fur et à mesure de son utilisation et l'attestation présentée en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

### La dérogation pour les travailleurs. Vous travaillez en horaires décalés ?

#### • Qui peut bénéficier de cette dérogation ?

Toute personne dont les heures de travail ne lui permettent pas d'utiliser les transports en commun, c'est-à-dire pour les personnes qui, au moins 52 jours par an, débutent leur activité professionnelle avant 6h30 ou terminent après 19h30.

#### • Comment obtenir la dérogation ?

L'employeur remplit le modèle d'attestation pour justifier la situation du travailleur.

La dérogation est ensuite valable pendant trois ans : l'attestation doit être présentée en cas de contrôle.

### Vous travaillez hors ZFE

#### • Qui peut bénéficier de la dérogation ?

Toute personne résidant dans le périmètre de la ZFE, travaillant hors de la ZFE et ne disposant pas d'une offre de transport en commun sur le trajet domicile-travail.

#### • Comment obtenir la dérogation ?

L'employeur (ou le futur employeur) remplit le modèle d'attestation pour justifier que la situation du travailleur nécessite une dérogation. La dérogation est ensuite valable pendant trois ans : l'attestation doit être présentée en cas de contrôle.

Hormis le pass ZFE 24h, l'ensemble des dérogations est accordé pour 3 ans. Il est nécessaire d'avoir une attestation avec soi en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

## Un peu d'histoire

### La SAGA CHENEFONT

#### Bâtiment situé, 3 rue de Maroc, réhabilité en 3 logements

Il était une fois, au pays de LANDUJAN, une dame aisée qui se voulut bienfaitrice pour la bonne éducation des jeunes filles pauvres de sa commune.

Dame Julienne CHENEFONT, de son nom, donna corps à son œuvre par la donation à sa commune, en l'an de grâce 1854, le 28 du mois de Mars, d'une maison sise route de La Chapelle du lou, en ce temps-là.

Elle assortit cette donation « à la condition nettement exprimée que les religieuses de la Providence de Ruillé sur Loir y donneraient à perpétuité l'instruction religieuse aux enfants ».

Ceci fut authentifié en bonne et due forme par Me Simonneaux, notaire à Irodouër, et signé dans le fournil de Julien Demay, au lieu-dit le « Four Roblin », en Irodouër, lui-même témoin avec Jean Verger. Ce bien consistait en une Maison, cellier, étable, refuges, dépendances et terrain.

L'acte fut enregistré à Bécherel, le 3 du mois d'avril 1854, folio 64. Acceptation de sa donation et volonté fut donnée par le Conseil Municipal. Ainsi fut-il dit et fait.

Et durant des décennies les jeunes filles de la paroisse y trouvèrent instruction profitable, délivrée au départ, par sœur St-Ernest et sœur Ste-Emilie, installées avec la Bénédiction, le 11 Octobre 1857, de Joseph Gautier, curé de Montfort. Mais voilà que deux événements vinrent perturber cette belle quiétude :

- D'abord, le Préfet décida par arrêté du 18 août 1904 la laïcisation de l'école et l'expulsion des religieuses de la commune,
- Puis, les effets d'une loi souhaitée par le petit père Combe, anticlérical convaincu, et portée par les sieurs Aristide Briand et autre Jean Jaurès la déclarant « Juste et Sage » !



Les décideurs en haut lieu l'appelèrent loi du 9 Décembre 1905, décrite autrement : loi de séparation de l'Église et de l'État. Ils décrétèrent que tous biens d'Église et autres fondations pieuses lui étant dédiée seraient désormais biens publics, sans autre formalité.. Dans la foulée, Le Préfet ordonna la mise sous séquestre des biens par arrêté du 11 Avril 1906. On en remit, ici comme ailleurs, les clés à la commune, seule autorisée à les recevoir en l'absence d'association habilitée, mais fort mécontente de cet héritage imposé sans autre ménagement, et de plus en mauvais état.

Monsieur le Maire convint avec ses élus que de tels biens seraient restitués à qui de droit des circonstances favorables, volonté renouvelée le 30 Avril 1911 par délibération d'entrée d'exercice du nouveau bureau de Bienfaisance.

Prudent et avisé, le Maire, Henri De Guéhéneuc, qui connaissait ses classiques, releva que la donation originelle était conditionnelle, et soumise à une éducation délivrée par des religieuses. Il informa ses pairs que la saisie de ce patrimoine particulier l'en détournait de la volonté de la donatrice.

Sur quoi, il fit savoir haut et fort que les héritiers de celle-ci étaient en droit de remettre en cause la saisie du dit bien. Ceux-ci furent-ils tous déclarés, nul ne le sait, mais on en dénombra plus d'une centaine sur l'adjudication, portant noms et domiciles et même des interdits et des mineurs... légalement représentés, bien sûr.

Une partie des habitants de la commune en quelque sorte...

Naturellement, l'objection fut levée, puisque Conseil Municipal, Conseil de Fabrique, Paroisse et héritiers étaient tous de mêche dans cette affaire.



Cela promettait un long temps pour fourbir armes et autres moyens d'entraves, de constituer association, se pourvoir d'avoués :

Les Mes Roussan, Beauchef, Lautier, Le Douarec, furent investis pour cette procédure ; également d'autres acteurs habilités pour mener la vente décidée de ce bien commun. En attendant, le Conseil loua la maison un petit prix, 4 F. par mois, à Dame Anne Pelé, charge à l'occupante de faire du feu et d'empêcher celle-ci de se délabrer davantage.

Et l'affaire de se compliquer encore, lorsque la commune qui en l'an 1886 avait dépensé 2 459 F. dans l'ajout d'une deuxième classe, pour accueillir quelques 90 enfants, en demanda remboursement. Derechef, le tribunal de Montfort, ordonna sur le coup l'expertise du bien, le 20 décembre 1906, avec à charge de la Commune les frais d'assistance, procédure et homologation. Dans la foulée, il signifiait au Maire, le 19 Janvier de l'année 1907, la révocation de la Donation par les héritiers au motif de l'inexécution des clauses stipulées par la donatrice. Le Préfet ayant forcé les religieuses à quitter la commune, les mettait de fait dans l'impossibilité de remplir la volonté de Julienne Chénéfront.

Le Tribunal fixa l'indemnité de plus-value à 1 500 F., au vu des rapports de Me Roussan, avoué demandeur et Me Massart, avoué défendeur, lesquels au passage empochèrent 815 F.14 pour leurs frais. La commune exigea que les héritiers fassent compensation de la plus-value au

préalable de la vente, situation cornélienne vu le nombre d'héritiers, peu enclins à bourse délier.

Et il se passa un long temps... mais vint une injonction du Tribunal Civil le 6 du mois d'avril de l'an 1911, pour lancer enfin l'adjudication publique, placardée par affiche de l'imprimerie Duhil de Montfort, adjudication organisée par Me Martin notaire à Montauban, dépositaire du cahier des charges selon jugement du dit tribunal.

Les 3 bâtiments contigus furent mis à prix à 2 000 F. - 800 F. - 700 F. d'époque, dit l'affiche.

Mais la vente fit... mouche.

Il fallut donc, sur le métier remettre l'ouvrage. Enfin, le 30 Octobre de l'an 1911, un bon samaritain, JAN de son nom celui-là, boulanger de son état et voisin privilégié, traversa la route et fit une offre à 6 200 F., acceptée par les vendeurs. Commune et héritiers convinrent alors qu'il remette au percepteur les 1 500 F. dus à la municipalité, et les déduire de son achat.

Ainsi se conclut cette affaire déplaisante qui s'était éternisée des années durant. Une petite histoire dans la grande histoire. Et pour en finir, la moralité de cette péripétie épique fut que les héritiers remirent tout simplement le produit restant de la vente à... l'abbé Leroy, leur nouveau curé... !

Ainsi la boucle était bouclée.

*sources : archives départementales et communales*

Jean Louis GAUTIER

## Inauguration de la réhabilitation du bâtiment communal en trois logements

Le bâtiment situé rue de Maroc, a fait l'objet depuis 2023, de plusieurs phases de travaux. Ce bâtiment a été officiellement inauguré le samedi 23 novembre.

La cérémonie a débuté par la traditionnelle coupe du ruban à l'extérieur, suivie de la visite des trois logements. Plusieurs discours ont marqué cet événement, notamment ceux de M. le Maire Serge Henry, M. le

Président de la Communauté de Communes Philippe Chevrel, M. le Vice-président du conseil départemental Ludovic Coulombel, Mme la Députée de la 3ème circonscription et conseillère régionale Claudia Rouaux, Mme la Ministre déléguée chargée de la ruralité Françoise Gatel. Etaient présents également, Mme la Sénatrice Anne Sophie Patru et le Secrétaire général de la



Préfecture Pierre Larrey. Tous ont souligné l'importance et la qualité de ce projet pour notre commune. Ces nouveaux logements répondent à un besoin réel de notre population. C'est aussi un patrimoine communal que nous sauvegardons pour les générations actuelles et futures.

En 2020, pour le nouveau conseil municipal, il était primordial de conserver et de valoriser le patrimoine



communal. Ce projet architectural a été retenu par le conseil municipal parce qu'il conservait l'aspect extérieur à l'identique et optimisait au maximum l'espace. Ce projet a été mené dans la concertation : de nombreuses rencontres et réunions ont été menées avec le conseil municipal.

Un verre de l'amitié offert par la municipalité a clôturé l'inauguration.

## Statue de Sainte Marie

Cette Statue de Sainte Marie dite « Vierge à l'Enfant » en faïence polychrome (18<sup>ème</sup> , 19<sup>ème</sup> siècle) fabriquée à Quimper était incrustée dans une croix en bois située à la Ville du Four (carrefour de la Ville Alain, la Ville Renard, la Ville Mainguy ) proche de la forêt de Montauban.

Cette croix (photo de 2002) fut érigée suite à un accident, un drame ; mais usée par le temps elle nous laisse cette magnifique Statue.

Après avoir affronté durant près de 100 ans la pluie, la neige, le grand froid, le soleil brûlant, le vent ; elle vient de trouver refuge dans le chœur de notre église de Landujan. (A découvrir)



*Bernard Gautier*

## Du côté de la Com Com

### L'assainissement

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban deviendra votre interlocutrice unique pour toutes vos démarches en matière d'assainissement**

Cette prise de compétence par la Communauté de Communes aura une incidence sur les prix avec une convergence à l'horizon 2032. Certaines communes verront leurs prix stagner car aujourd'hui elles ont des prix élevés, ce sont celles déjà en DSP (Délégation Service Public). Certaines les verront quelque peu augmenter, du fait du passage en DSP. Les autres les verront beaucoup augmenter du fait du passage en

DSP mais aussi car leurs prix sont très bas aujourd'hui. Ces dernières ont des équipements obsolètes, en très mauvais état.

Les foyers de Landujan quant à eux devraient voir les prix quelque peu augmenter, de l'ordre de 8,5€ (pour 79 m<sup>3</sup>) sur 2025 puis de 30 € (pour 79 m<sup>3</sup>) sur 2026. Cette augmentation est due à la gestion par DSP. Les tarifs ont été fixés par la Communauté de Communes.

Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif est réalisé selon la périodicité suivante :

| Conformité ou impact   | Périodicité du contrôle |
|--|-------------------------|
| Installation ne présentant pas de défaut   | 6 ans                   |
| Installation ne présentant pas de défaut mais se situant dans un périmètre de protection de captage d'eau potable *        | 4 ans                   |
| Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure   | 4 ans                   |
| Installation non conforme car incomplète, significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs | 4 ans                   |
| Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré              | 2 ans                   |
| Absence d'installation   | 2 ans                   |

Les installations présentant une pollution (classées, non acceptables ou non conformes, présentant une pollution et/ou des problèmes de salubrité publique) seront contrôlées plus régulièrement jusqu'à réalisation des travaux de mise en conformité.

Ces différents contrôles donneront lieu au paiement de la redevance de contrôle périodique, après chaque contrôle.

Service assainissement Maison du développement  
22 Rue de Gaël, 35290 Saint-Méen-le-Grand - Tel : 02 99 06 54 92  
Mail : [assainissement@stmeen-montauban.fr](mailto:assainissement@stmeen-montauban.fr)

## Règlement de service ANC

| Type                      | Prestation/ fait   | Nom   | Montant |
|---------------------------|--|---|---------|
| Déplacement sans contrôle | Déplacement sans contrôle (absence du propriétaire ou ouvrages non accessibles)  | Redevance déplacement sans contrôle                 | 120 €   |
|                           | Annulation d'un rendez-vous moins de 2 jours ouvrés avant la date du contrôle  |   |         |
| Redevance contrôle        | Contrôle période des installations (6 ans pour les installations conformes ou 4 ans pour les installations conformes dans un périmètre de captage)               | Redevance contrôle périodique                       | 120 €   |
|                           | Contrôle conception nouvelle installation  | Redevance de conception                             | 90 €    |
|                           | Contrôle réalisation nouvelle installation   | Redevance de réalisation                            | 105 €   |
|                           | Contrôle en cas de vente   | Redevance en cas de vente                           | 165 €   |
|                           | Contrôle administratif annuel ANC > 20 EH  | Redevance contrôle administratif                    | 80 €    |
| Contre-visite             | Modification mineure du projet de nouvelle installation  | Redevance contre-visite conception                  | 60 €    |
|                           | Modification mineure à apporter à l'installation après contrôle  | Redevance contre-visite réalisation                 | 60 €    |
|                           | Nouvelle visite après contrôle de réalisation partielle (ouvrages partiellement non accessibles)   |   | 60 €    |
|                           | Nouvelle visite après contrôle partiel (ouvrages partiellement non accessibles)  | Redevance contre-visite périodique                  | 60 €    |
| Pénalité                  | Absence d'installation : Redevance de contrôle de conception (90€) et de contrôle de réalisation (105€) majorée de 400%  | Amende forfaitaire pour installation non conforme   | 975 €   |
|                           | Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles du SPANC : Redevance de contrôle de conception (90€) et de contrôle de réalisation (105€) majorée de 400% | Amende forfaitaire pour refus de mise en conformité | 975 €   |
|                           | Le propriétaire n'a pas fait réaliser, dans les délais réglementaires, les travaux : Redevance de contrôle de bon fonctionnement (120€) majorée de 400%          | Amende forfaitaire pour refus de mise en conformité | 600 €   |

## Vie Associative et culturelle

### Yoga du rire

#### Participer au yoga du rire à Landujan !

Envie de rire et de vous détendre ?  
Rejoignez-nous tous les jeudis soirs de 20h30 à 22h pour une session de Yoga du rire.

- Salle du Parc | Landujan

Un moment pour relâcher la pression et partager la bonne humeur ! Pour plus d'informations, contactez la personne indiquée sur la fiche ci jointe.

**Association rire AH**



*Yoga du rire à Landujan*

### Yoga du rire à Landujan

- Plus de 10 ans d'existence
- Originnaire de l'Inde
- Méditation, relaxation et exercices de rire

### Sessions et accessibilité

- 1h30 de détente et de rire
- Accessible dès 5 ans
- Deux séances possibles pour tester



**Jeudi | 20h30-22h**  
**Salle du parc |**  
**Landujan**  
**Contact : 06.80.57.61.96**  
**rireah.ahahah@gmail.com**



## Club du Bon Accueil

### Quelques moments forts du 2<sup>ème</sup> semestre 2024



Pendant la semaine du 16 au 23 Septembre, 57 personnes du secteur affiliées à GMOV35 (dont la moitié de Landujan) ont participé à un séjour au Vieux Boucau dans les Landes. Ce séjour est cofinancé par l'ANCV (Association Nationale des Chèques de Vacances) et permet à des personnes qui ont des petites retraites de pouvoir partir en vacances. Il nous a permis de découvrir cette région des Landes ainsi que le Pays Basque français et espagnol et la région de Pau (son château, son vin de Jurançon et sa poule au pot !).

Face au succès de cette 1<sup>ère</sup> expérience, nous avons été amenés à organiser un 2<sup>ème</sup> car (120 inscrits) pour le mois de septembre 2025 : séjour prévu à St Sauves d'Auvergne.

A la demande du comité départemental GMOV, nous avons coorganisé (avec le club d'Argentré du Plessis) le championnat départemental de Dictée . Environ 60 candidats (dont 35 à Landujan) ont essayé de déjouer les pièges des 2 textes concoctés par Joseph VERGER de Quédillac.

**Classement départemental 1<sup>er</sup> Joseph Lesvier de Landujan 1/2 faute - 2<sup>ème</sup> Nicole Laurent-Catrice de Montgermont 1f - 3<sup>ème</sup> Jacqueline Daugan d'Irodouër 2f1/2**

2 séances de cinéma ont été proposées :

> « Un p'tit truc en plus » le 17 Octobre

> « Louise Violet » le 11 Décembre .

Cette séance a été suivie d'un repas de Noël à La Fontaine à Landujan.

Le 17 Décembre, nous nous sommes retrouvés pour l'Assemblée Générale suivie de la bûche de Noël.

Ont été réélus : Edmond Piel, Monique Pognon et Joseph Lesvier et ont été élus Marie-Thérèse Caressel et Odette Rouxel.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Joseph Lesvier Tél : 0299072872

## Acid'Aminé Fest

La 4<sup>ème</sup> édition du festival de films d'animation Acid'Animé Fest se déroulera au Château de Léauville **les 6, 7 et 8 juin 2025 !**

Des films merveilleux, des ciné concerts, des contes, de la musique, sans oublier les délices de la buvette ! En espérant vous y revoir.

L'équipe de l'association Les Amicales



## CATM-Citoyens de la paix



### CPG - CATM - TOE - VEUVES et citoyens de la paix LANDUJAN

Commémoration du 11 Novembre 2024



Le Lundi 11 Novembre 2024 a eu lieu la remise du nouveau drapeau 14/18 offert par la municipalité, devant la Mairie, à Mme Patricia Villa Rolandin Présidente de la section CATM pour le passer à

René Chollet porte-drapeau. L'ancien drapeau porté plus d'un siècle a été remis au jeune Kilian Courtel arrière-arrière-petit-fils de Jean Baptiste Bellong Combattant 1914/1918 et ancien président des anciens combattants de LANDUJAN, pour le déposer en mairie où il sera mis sous verre dans la salle du conseil.

Puis, le cortège s'est rendu devant le monument aux morts, en présence de Daniel Salmon Sénateur d'Ille et Vilaine, Jean-François Bohanne Conseiller Départemental et Stéphane Rolland Adjudant-Chef.

Une gerbe de fleurs a été déposée par Mesdames Pérou, Vitre et Rioche en mémoire aux victimes de guerre. Luna Lanoé, jeune collégienne, a lu la lettre de l'UFAC et M. Serge Henry Maire, le message ministériel.

Ensuite la remise d'insigne citoyen de la paix, porté par Noam Gorin écolier du RPI Landujan La Chapelle du Lou du Lac, a été décernée à Bruno Vilain et Daniel Crespel et la cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.



### Cérémonie cantonale 7 Décembre 2024





Le 7 Décembre 2024 a eu lieu la cérémonie cantonale en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Avec la participation de la fanfare de Quédillac, le cortège s'est formé au départ de la mairie pour se rendre devant les monuments suivi des drapeaux de Patricia Villa Rolandin Présidente de section, de Jean-François

si que 10 roses devant le monument commémoratif AFN par des jeunes écoliers du canton en hommage aux 10 soldats du canton tombés au combat.



Bohanne, Charlotte Faillé, Conseillers Départementaux, La Gendarmerie, les pompiers, militaires et les Maires du canton de Montauban de Bretagne. Une gerbe de fleurs a été déposée devant le monument aux morts par Bertrand Jouquand et Bruno Vilain ain-



A l'issue de la cérémonie Mr René Commère, Président de la section CATM de Montauban La Chapelle du Lou du Lac a remis l'insigne pour 50 Ans de porte-drapeau de La Chapelle du Lou du Lac à Mr Joseph Henry.

Puis le défilé s'est rendu à la salle des fêtes pour un vin d'honneur offert par la municipalité et pendant lequel Nora Laviolette jeune porte-drapeau de St UNIAC nous a expliqué son parcours : comment à 17 Ans elle a été retenue pour la cérémonie du 11 Novembre à Paris. Enfin, la journée s'est terminée par un repas réunissant 134 convives animé par Joseph Lesvier avec Claude Fil-laut et son accordéon ainsi que Rémi Boulanger de Médrécac qui a poussé la chansonnette.

## Téléthon

**Un grand MERCI à tous pour votre soutien et votre engagement pour cette noble cause.**  
**Nous avons remis à l'AFM-TELETHON 25 000 € récoltés par les 8 Communes**  
**Depuis l'an 2000 nous avons remis 470 268 € à l'AFM-TELETHON**

*Yannick Cotillard  
Président du GAMC (Génétique Association des Communes de Montauban de Bretagne)*



## Une Aile de Papillon

Rétrospective 2024 de nos 2 évènements majeurs



En mai dernier, après un spectacle de magie qui a fait rêver les petits et les grands. Jim, David et Hervé nous ont fait chanter et danser.

Dimanche, c'est sous la pluie que les marcheurs ont pu partir sur les sentiers du village.

En juin, c'est au Domaine d'Esthine, à Carolles, que s'est déroulé le spectacle équestre. En soirée le Groupe «Les Têtes à l'Ouest» nous a offert son spectacle jusqu'à ce que... «Star» décide de maitre son petit au monde, devant nous. C'est ainsi que nous avons tous pu assister à la naissance d'Olisa.



Ensemble, continuons à soutenir les malades pour qu'un jour la maladie soit prise en charge et nos médecins et futurs médecins formés.

**Le Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour Landujan les 17 et 18 mai 2025.**

Même un sourire, c'est génial !  
Très belle Année !

*Corinne, Thierry & Anne Merci  
Pour Elisa et tous les malades d'EM/SFC*

## Aide à domicile en milieu rural

UN SERVICE DE L'ADMR AU QUOTIDIEN LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE



Vous souhaitez vous simplifier la vie et continuer à manger sain et équilibré ? La solution existe : faites-vous livrer vos repas à domicile. Nous vous proposons pour chaque jour de la semaine des menus équilibrés, pouvant être adaptés à votre régime (potage, entrée, plat avec accompagnement, produit laitier, dessert). Vous choisissez le nombre de repas en fonction de vos besoins. Les livraisons s'effectuent chaque jour dans un véhicule réfrigéré. Notre service s'adresse aux personnes :

- âgées de 60 ans et plus, malades ou en perte d'autonomie
- En situation de handicap
- De moins de 60 ans ayant un besoin ponctuel

Des aides financières sont possibles, notamment dans le cadre de l'APA. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, nous sommes à votre écoute.



ADMR MONTAUBAN DE BRETAGNE  
19 rue de Beaudoin 35360 MONTAUBAN  
Tel : 02 99 06 60 26  
Mail : montauban.asso@admr35.org

## Stella Landujan-Section Basket



Le bulletin municipal de janvier nous permet de faire un point sur la section basket.

Le club de basket de LANDUJAN a changé de bureau en ce début

de saison 2024-2025 !

**Après plus de 20 ans en tant que présidente Isabelle MAUDET a laissé place à Alexane FAISANT, joueuse au sein du club depuis plus de 10 ans.**

Avec près de 70 licenciés et 10 nouvelles licences, le club a donc poursuivi sa perspective d'ouverture au plus grand nombre et à tout jeune désireux pratiquer le basket. Le PASS SPORT d'une valeur de 50€ ainsi que le coupon sport d'une valeur de 20€ permettent d'avoir une cotisation abordable pour les familles qui peuvent en bénéficier.

7 équipes ont débuté cette première phase.

Cette saison, nous avons une équipe U9, 2 équipes U11, une équipe U13, une équipe U15, une équipe U18 et une équipe sénior que nous avons engagées.

Les bénévoles se sont à nouveau investis pour encadrer les équipes. Nous les en remercions. Les coaches sont : Pauline ALIX (coach U9), Justine NIZAN (coach U11), Nathalie COURTEL (U11), Cécilia HOUDELIER (coach U13), Elodie COLOMBEL (coach U15), Marie-Thérèse HAVARD (U18) et n'oublions pas en sénior, le duo de managers Nathalie COURTEL et David BOUGEARD.

Le club ne pourrait pas fonctionner correctement sans les bénévoles de l'ombre : trésorière (Stéphanie LEVACHER), secrétaire (Lucile FAISANT), constitution des plannings (Nathalie COURTEL, Stéphanie LEVACHER), photos d'équipes, encarts (Elisabeth RAULO), site internet (Martine MAUDET)....

- En U9 (2016-2017-2018), les plateaux ont déjà commencé avec des débuts prometteurs ! L'effectif est cependant un peu juste.
- En U11 (2014-2015), nous avons engagé deux équipes. L'effectif était trop nombreux pour une équipe. A l'inverse, il est un peu juste pour deux équipes. Elles se classent 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.
- En U13 (2012-2013), elles sont 5<sup>ème</sup>. L'effectif de cette équipe est juste.
- En U15 (2010-2011), elles sont 5<sup>ème</sup>.
- En U18 (2007-2008-2009), elles sont 6<sup>ème</sup>.
- L'équipe sénior managée par Nathalie COURTEL et David BOUGEARD est de nouveau en D3. Beau début de saison pour cette équipe car elle se classe 1<sup>ère</sup> ! en fin de 1<sup>ère</sup> phase.

Cette année, toutes les équipes bénéficient de 2 entraînements par semaine avec Maxime COMMEUREUC, Ana DEBERLES et Eddie KOUDOGBO (animateurs de l'office des sports de MONTAUBAN DE BRETAGNE).

Des stages de perfectionnement de basket sont proposés à chaque période de vacances.

Il y a par exemple une animation originale pendant les vacances de Noël : du basket dans le noir !

Nous vous rappelons l'existence du site internet : n'hésitez pas à le consulter. Vous pouvez trouver toutes les informations pour les équipes de basket : le calendrier par catégorie, les résultats, les horaires des matchs, les plannings de table, d'arbitrage, de voiture, les photos des équipes bref toutes les informations utiles. Il y a aussi des informations sur les deux autres sections du club : gymnastique douce et gymnastique pour adultes (cours oxygène) : sections ouvertes à tous : <http://stellalandujan.clubeo.com>

Nous avons également créé un compte Facebook et Instagram (STELLA LANDUJAN) afin de vous permettre de trouver toutes les informations, et de suivre les actualités du club.

Nous voulons aussi profiter de cette occasion qui nous est donnée avec ce bulletin municipal de remercier à nouveau tous nos partenaires qui prennent un encart (plus de 40 partenaires !) et continuent de nous soutenir ainsi que les nouveaux qui viennent de nous rejoindre !

**N'hésitez pas à leur faire appel. Vous soutiendrez ainsi le commerce local : vous retrouverez leurs coordonnées sur nos réseaux. Un panneau dans la salle permet aussi de prendre les coordonnées des annonceurs et de consulter les photos de toutes les équipes de cette saison ainsi que des deux groupes de gymnastique.**

Nous remercions la municipalité de Landujan pour le prêt de la salle des sports ainsi que le changement du panneau d'affichage des scores.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des renseignements. Alexane FAISANT: 07 69 97 53 31  
Lucile FAISANT : 07 81 22 81 97

**La section basket vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025 !**



Isabelle MAUDET à gauche,  
Alexane FAISANT à droite

## Actu'arc en ciel

### BIM ! LE Réseau !

La fin d'année à la médiathèque a été dense, il s'en est passé des choses ! En voici un petit aperçu.

Septembre a été le mois du changement, le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes St Méen Montauban a vu le jour et a un nom des plus détonnant, BIM ! Pour faciliter l'accès aux médiathèques à leurs services, les 14 structures du territoire se regroupent, renforcent leur collaboration et partagent leurs collections pour offrir des services toujours plus adaptés aux besoins des habitants. La mise en réseau a pour objectif de mutualiser les moyens et ressources des médiathèques afin de continuer à défendre les valeurs qui les ont toujours animées : garantir l'accès de

tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

Quelques chiffres, de septembre à aujourd'hui :

- 900 nouvelles inscriptions ce qui correspond à environ 48% des nouvelles inscriptions du réseau
- 5845 abonnés actifs
- 7032 documents transférés depuis le début de la navette (14 semaines ce qui veut dire 502 docs par semaine)
- Artothèque : 78 prêts sur la cinquantaine d'œuvres

### DES JEUX, DES JEUX ET DES PUZZLES !

Cela fait un peu plus de 4 ans que nous développons la ludothèque à la médiathèque. Nous avons maintenant près de 250 jeux qui sont tous empruntables gratuitement ou plus précisément, dans le cadre de l'inscription qui est gratuite. Cette année, notre ludothèque c'est un peu plus étoffée que prévu ! En effet, nous avons eu la surprise et bonne nouvelle d'avoir un gros don de jeux de société récents par l'association des Gens Du Lent.

Harmonies, Les p'tits chats, Tea for Two, Quawalé, Quicksand, Times'up Kids, Story Cubes et bien d'autres ont rejoint nos étagères et sont actuellement disponibles sur le catalogue du réseau BIM !

Nous remercions chaleureusement l'association Des Gens du Lent, Marie Chiff'mine et Pénélope Dècle qui font partie du bureau ainsi que tous les bénévoles pour ce don.

Nous proposons aussi depuis 2 ans des puzzles participatifs qui fonctionnent plutôt bien. Régulièrement, soit dans le café participatif, dans la salle d'exposition ou encore au milieu des livres, un puzzle, à commencer ou en cours, vous attends à la bibliothèque. L'idée est de le réaliser ensemble, de placer une petite pièce, entre un prêt ou un retour, de travailler dessus 5 minutes ou quelques heures... à vous de voir ! Il est accessible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Plusieurs puzzles ont été réalisés dans ce cadre, c'est pourquoi, on s'est dit que peut-être vous souhaiteriez avoir la possibilité d'en emprunter ! C'est maintenant possible : depuis septembre, la Puzzlethèque a été créée ! Vous avez donc maintenant une bibliothèque de puzzles empruntables, à votre disposition ! Nous en avons pour tous les âges, de toutes les tailles et surtout de toutes les formes !



### LE GRAND SOUFFLET, UN DIMANCHE À L'ÉGLISE !



Cette année, nous avons choisi d'investir l'Église de la commune pour les concerts du Festival. Pour l'occasion, un ensemble de harpes de l'École de Musique du Pays de Brocéliande mené par Violaine Marcoux (professeur) a joué la première partie. Ensuite nous avons accueilli le groupe OGMA, constitué de Quentin Vestur à la harpe et Titouan Gautier accordéoniste et joueur de handpan. Le duo Ogma fusionne les timbres insolites de la harpe celtique et du handpan, à travers des compositions originales créant un univers onirique et poétique. Ce fut une belle découverte pour tout le monde. Ces deux propositions musicales ont trouvé leur public puisque près de 160 personnes étaient présentes ce jour-là à l'Église.



## LES 40 ANS DE SCÈNE DE MARIE CHIFF'MINE

Nous avons eu le plaisir d'organiser avec Marie Chiff'mine une soirée à la médiathèque pour fêter ses 40 ans de scène. Comme elle le dit elle-même, « *Si je désire honorer ces 40 ans de scène, c'est à la fois pour remercier le public et les nombreux organisateurs de leur invitation. Les rencontres ont fait mon métier et ça continue ! Je poursuis ma route avec des projets en cours* » Roulements de tambours à la médiathèque le 6 décembre, il y avait des choses à voir et à entendre ! Marie a pour l'occasion posé toutes ses valises à la médiathèque, elle a débarrassé 40 ans d'histoires, d'anecdotes, des marionnettes, d'ici et d'ailleurs. Elle a conté, en français, en gallo, elle a chanté, mimé, blagué et j'en passe. C'était une belle soirée pleine de surprises pour tout le monde. Un spectacle unique tiré de son parcours à travers des chansons et contes qui a attiré les foules ! La médiathèque était pleine avec plus d'une cinquantaine de personnes au rendez-vous !



## UN ORGUE À LA MÉDIATHÈQUE !

Pour la dernière rencontre de l'année, nous avons proposé à l'école des ateliers découverte d'un orgue. Pour la petite histoire, nous avons été contacté en novembre par l'Association Musiques et Orgues représentée par Caroline Flandrin et Louis-Marie Béliard qui nous ont proposé des ateliers à destination des scolaires de la commune. Cette association basée à Médréac et créée en 2002, vise à faire connaître le « Roi des instruments » sur le territoire. Elle fait profiter des 5 instruments à tuyaux de Médréac, Irodouër, Landujan et Montauban, via des manifestations culturelles et se donne pour mission de favoriser la formation des organistes et de veiller au bon entretien des orgues. Les 3 classes de l'école privée de Landujan ont pu découvrir un orgue, écouter des morceaux joués par Louis-Marie, manipuler l'orgue, et comprendre son fonctionnement grâce à une maquette montrant comment un orgue est fait et surtout comment le son en est généré. Cette animation a été co-financée avec l'école.



## LES BOITES SOLIDAIRES



Cette année encore la médiathèque a participé à l'opération des boîtes solidaires. Pour rappel, les boîtes solidaires sont destinées aux personnes en situation de précarité, il suffit de mettre quelques objets du quotidien (vêtements chauds, produits d'hygiène, gourmandises, un loisir et une petite attention personnalisée) dans une boîte à chaussures et de l'empaqueter. Les tricoteuses du Café Tricothé du mercredi ont confectionné des accessoires chauds tout au long de l'année pour les bénéficiaires. Nous avons donc principalement besoin cette année de produits d'hygiène et de gourmandises. Tout le monde a joué le jeu, nous avons pu confectionner plus de 40 boîtes. Pour la distribution des boîtes, nous avons travaillé avec deux nouveaux partenaires, La Croix Rouge qui a distribué les boîtes lors de la maraude du 25 décembre et Déclit une association de réinsertion basée à Romillé, les a offerte aux bénéficiaires lors de leur repas de Noël, le 19 décembre. On remercie les habitants et bénévoles qui ont participé à cette opération. Merci pour les dons, le temps passé à tricoter, à confectionner les boîtes et à les emballer.

## LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Nous avons terminé l'année avec Mimi Boite, le 18 décembre à la médiathèque. Ce spectacle jeune public raconte le voyage initiatique d'une poissonneuse polissonne. Dans l'océan, ce que préfère Mimi, c'est jouer à cache-cache avec son copain Bonbon Boniton mais une grande vague va les éloigner et les séparer. Comment Mimi va-t-elle parvenir à retrouver son ami Bonbon ? Pour nous conter cette histoire nous étions accompagnés de Sarah, comédienne et chanteuse, et de Björn, pianiste. Ils nous ont fait découvrir une Mimi Bonite courageuse qui a su dépasser ses peurs, découvrir les autres poissons de l'océan et écouter son cœur. Ce spectacle tout en lumière, musique, contes, chants et danses a ravi les petits et les grands !



## Nos écoles

### RPI Landujan / La Chapelle du Lou du Lac

Pour la rentrée 2024, les écoles de Landujan et La Chapelle du Lou du Lac ont accueilli 153 élèves répartis sur les sept classes.

Voici la répartition des classes pour l'année scolaire 2024-2025 :

| LANDUJAN  | LA CHAPELLE DU LOU DU LAC                |
|---|--|
| <b>TPS / PS</b> : Mme BODIN Nadège  | <b>GS</b> : Mme ZOUHAL Gwénola           |
| <b>MS</b> : Mme SZPOPER Morgane (lundi et mardi)<br>et Mme THOMIN Vanessa (jeudi et vendredi) | <b>CE1 - CE2</b> : Mme LUCAS Séverine    |
| <b>CP / CE1</b> : Mme LE STANG Sandrine   | <b>CE2 - CM1</b> : Mme LE SANT Maëlhén   |
|   | <b>CM1 - CM2</b> : Mme GROLLEAU Laurence |



#### **Cette année les écoles du RPI ont pour projet « les contes et leurs personnages » :**

Au fil de l'année, toutes les classes travailleront sur la sorcière, le loup, la princesse, l'ogre et la métamorphose.

Œuvre des CE1-CE2 sur le conte « Hansel et Gretel ».

## Diverses actions sont organisées tout au long de l'année :

- **Bibliothèque** : chaque classe du RPI se rend une fois par mois à la bibliothèque.
- **Piscine** : les élèves de CP, CE1 et CE2 vont bénéficier de 10 séances de piscine cette année à St Méen Le Grand.
- **Voyage scolaire** : Un voyage scolaire à Lanslebourg en Savoie est prévu du 30 mars au 04 avril 2025 pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.
- **Rencontres UGSEL de la PS au CM2** : Au mois de mai des rencontres sportives sur le thème du hockey sont organisées avec les écoles du secteur.
- **Jeux départementaux** : Les élèves de de CP et CE1 participeront à une journée sportive à Liffré au mois de juin.

Si besoin, n'hésitez pas à contacter l'école pour plus de renseignements

CONTACT : Mme THOMIN Vanessa, à Landujan au 02.99.07.27.82 / à La Chapelle du Lou du Lac au 02.99.06.51.64.

Blog de l'école : [www.rpilandujanlachapelledulou.fr](http://www.rpilandujanlachapelledulou.fr)

**Si vous avez pour projet d'inscrire votre enfant au sein du RPI, une porte ouverte est prévue le mardi 11 mars 2025 à l'école de Landujan entre 16h45 et 19h00.**

## Deux nouvelles salles pour la rentrée 2024 à l'école de Landujan !

L'OGEC de l'école a organisé la rénovation complète de la salle de sieste des petits et la classe des CP-CE1 durant l'été 2024 (murs, sols, mobilier...).

L'OGEC du RPI Landujan - La Chapelle du Lou du Lac vous informe que nous continuons à collecter les cartouches d'encre à la mairie, ainsi qu'à l'école et l'épicerie.

De plus, une collecte de ferraille au profit du RPI aura lieu le 29 mars 2025 dans la cour de l'école de la chapelle du Lou du Lac.



## APEL



L'APEL est une association de parents d'élèves qui a pour but de représenter l'ensemble des parents, de participer à l'organisation de manifestations afin de financer le matériel pédagogique des

classes et les sorties scolaires.

Tout au long de l'année, l'association organise différentes ventes (plats à emporter, goûter, étiquettes personnalisées), des soirées comme la soirée Tartiflette ainsi que le marché de Noël et la kermesse en fin d'année.

Vous pouvez dès à présent noter dans vos agendas les prochaines manifestations de l'année 2024-2025 :

- > **Opération Goûter** à chaque veille de vacances scolaires,
- > **Vente de plats à emporter** le 07 février.
- > **Vente de gâteaux bijoux** le 04 mars
- > **Notre annuelle Braderie** sur Landujan le 23 mars 2025,
- > **Kermesse** pour clôturer l'année scolaire.

Même si vos enfants ne sont pas à l'école, vos participations sont précieuses et les bienvenues pour dynamiser nos villages.

Nous proposons également la location de jeux en bois ! N'hésitez pas à nous contacter afin d'avoir plus d'informations. Ces opérations ont pour but de récolter des fonds afin d'aider les projets pédagogiques de l'école. Une partie des fonds est également reversé à l'OGEC qui est responsable de la gestion économique, financière et sociale de l'établissement. Toutes nos actualités sont à suivre sur nos réseaux sociaux :



## Infos pratiques

### Les associations landujanaises

|  |                       |                               |
|--|-----------------------|-------------------------------|
| Acid'animé   | Mme Cécile FARKAS     | admin@lesamicales.com         |
| Association de chasse  | M. Sylvain PRIMARD    | sarl.primard@orange.fr        |
| Association des Anciens Combattants 39/45<br>Et Algérie-Tunisie-Maroc (CATM) |                       |                               |
| Citoyens de la Paix  | Mme Patricia Rolandin | rolandinvilla@gmail.com       |
| Association Stella BASKET  | Mme Alexane FAISANT   | alexane.faisantdu20@gmail.com |
| Association Stell'GYM  | Mme Nathalie MARQUE   | nathalie.marque35@orange.fr   |
| Association sportive Union football Caradeuc                                 | M. J-Ch URVOY         | urvoy81@gmail.com             |
| Association EM Une Aile de Papillon  | Mme Corinne CERTAIN   | EMuneailedepapillon@gmail.com |
| Club des retraités « Le Bon Accueil »  | M. Joseph LESVIER     | josephetliliane@gmail.com     |
| FEST'Y VILLAGE   | Mme Floryna BERTHO    | floryna.bertin@laposte.fr     |
| YOGA DU RIRE   | M. Pierrick FRIN      | rireaahahah@gmail.com         |

### VOTRE MAIRIE

#### HORAIRE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

8 rue du Presbytère - Tél. : 02 99 07 20 30

[mairie@landujan.fr](mailto:mairie@landujan.fr)

Lundi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h

Fermé le mardi

Vendredi : 9h à 12h – 14h à 16h

Sur rdv au 06.30.35.82.77

## NUMÉROS UTILES

**Allô enfance en danger** – 119

**Allô Alzheimer**

0970 818 806 – allo-alzheimer.fr

**Violences intrafamiliales**

02 99 54 44 88 – 3919

ou 02 23 43 48 23 (M<sup>me</sup> DAULT)

**Info covid 19** – 0800 130 000

gouvernement.fr/infocoronavirus

## Numéros non abrégés

**SAMU** : 02 99 59 16 16 ou 02 99 28 43 21

**Gendarmerie** : 02 99 06.40.03

**Police** : 02 99 79 85 33 ou 06 16 34 42 70

**SDIS (pompiers)** : 02 99 13 50 00

## ACTU MEDIATHÈQUE

<https://www.facebook.com/mediathequelandujan/>

Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Vendredi de 16h à 18h30

Samedi matin de 10h à 12h30

## État civil

Dans le cadre de la réglementation général sur la protection des données, aucune information ne peut être publiée sans l'accord des intéressés.

Depuis juillet 2024 : 4 naissances / 3 mariages / 1 décès



Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7



# Demandez le programme !

Chers Landujanaises et Landujanais,

C'est toujours avec autant de plaisir que nous partageons avec vous les actualités de la commune. N'hésitez pas à nous faire des suggestions et articles. Prenez soin de vous.

La Commission Communication et Culture

## Février

7 APEL : Vente plats à emporter

12 Soirée Jeux Grignotte à partir de 19h30 à la médiathèque

20 Journée Lan Party et jeux de société de 10h à 16h30 (sur inscriptions 12-17 ans) à la médiathèque

25 Aide en parenthèse à 14h à la médiathèque

## Mars

4 APEL : Vente de gâteaux et bijoux

11 Ecole de Landujan : Porte ouverte de 16h45 à 19h

19 Bébés lecteurs à 10h

19 Heure du conte à 14h à la médiathèque

23 APEL : Braderie

29 Ecole La Chapelle du Lou du Lac : Collecte de ferraille 10h à 17h

29 Classes 05

## Avril

- 5 Association de Chasse : Vente de repas à emporter
- 20 Chasse aux œufs de Pâques organisée par la commune
- 30 Bébés lecteurs à 10h
- 30 Heure du conte à 14h à la médiathèque

## Mai

- 8 Cérémonie : Commémoration du 8 mai 1945
- 8 Bar Tabac Epicerie Jeux LA FONTAINE : Concours de palets
- 17 EM Aile de Papillon : Repas à emporter, jeux sur place ....
- 17 Début de soirée, vente de galettes saucisses sur place ou à emporter avec animation musicale...
- 18 EM Aile de Papillon organise une marche en famille, plusieurs circuits
- 17- 18 Association de chasse : Ball - Trap

## Juin

- 4 Bébés lecteurs à 10h
- 4 Heure du conte à 14h à la médiathèque
- 6-7-8 Festival Acid'animé au château de Léauville  
Des films merveilleux, des ciné concerts, des contes, de la musique...

## Juillet

- 26 Soirée moules frites à la salle des fêtes de Landujan organisée par le bar épicerie La Fontaine

## Nos entreprises locales

### Alimentation, Bar

#### « LA FONTAINE »

**Erika RESSE - Bar - Epicerie**

18, rue des 2 Puits / Tél. : 02 23 43 49 02

### Beauté

#### MA P'TITE BEAUTÉ

**M<sup>me</sup> FERRE**

11 rue de Montauban / Tél. : 02 99 09 55 08

#### ONGLES & JOLIE

5 Imp. de la Cordonnerie / Tél. : 06 30 82 71 61

### Espaces verts

*Paysagiste conseil, vente de plants, arbustes, fleurs sur place*

**Matthieu GALLARD**

Le Haut-Hirel / Tél. : 02 99 07 33 90

### TR Paysage

**Travaux de paysage**

Le Clos Pelé / Tél. : 06 77 06 39 65

### Informatique

*NETWORK Informatique conseil*

**Nicolas BOUSSIER**

La Ville Haré / Tél. : 02 99 07 36 01

### Meubles

*Dépôt vente de meubles Léauville*

**Michel LE CORRE**

Léauville / Tél. : 02 99 07 28 90

### Bâtiment, construction, entretien

*AM THERMIC*

**Anthony MALINGE**

**Entretien chauffage fioul gaz**

1, rue de Montauban / Tél. : 06 65 04 17 67



## ASCM

**Métallerie Chaudronnerie Travaux de soudure**  
1 rue de La Forge / Tél. : 06 29 80 02 56

## NOVANTO

**Antoine CANAT**  
La Haute Cammas / Tél. : 06 11 46 28 13

**Maçonnerie, rénovation à l'ancienne, enduit à la chaux**

**Eric FOUR**  
La Rosais / Tél. : 02 99 07 32 28

## EMERAUDE Isolation

**Stéphane TUAL**  
3, rue de Leauville / Tél. 02 99 07 39 09

**Artisan poseur - plomberie et faïence**

**Christian MANCHERON**  
Pomanto d'Ahaut / Tél. : 02 99 07 35 81

**Plomberie, chauffagiste, électricien**

**Sylvain PRIMARD**  
La Ville Mainguy / Tél. : 02 99 07 28 82

**Artisan charpentier**

**Hervé LEGERON**  
Le Préchamp / Tél. : 06 31 88 33 69

## SBM CLIMATIC

**Bertrand BOULAND**  
La Douve / Tél. : 02 99 07 27 78

## Aménagement extérieur

**LPR Aménagement**

**Bertrand Pasquet**  
Tél : 06 77 01 78 00

## Gites, hébergements

**Chez Marie**

9, château du Plessis-Coudray / Tél. : 06 85 20 78 58

**Isabelle LEFRERE**

**La Gauffetière**  
Réservations via site internet  
<https://www.airbnb.fr/landujan-france/stays>

## Maisonnette de L'Ourme Guillaume

Réservations via site internet  
<https://www.airbnb.fr/landujan-france/stays>

## Soins et médical

**Cabinet Infirmier**

**Estelle COLLIN**  
10 rue des 2 puits / Tél. : 07 88 53 12 50

**Sage-femme**

**Emmanuelle OUDIN**  
10 rue des 2 puits / Tél. : 06.70.78.02.63

## Soins animaliers

**Symbiose Animale (ostéopathe animalier)**

**Annaëlle TULOUP (BREMARD)**  
Tél. : 06 72 37 40 08

**Mil croc**

**(alimentation pour animaux de compagnie)**

**Maud PERREY et Samuel FERRÉ**  
Tél. : 02 23 43 07 46

## Transport

**Transport Frais et Sec Toutes distances**

**Pascal ROBIN**  
12 rue de Montauban / Tél. : 02 99 07 29 82

## Travaux agricoles

**SNC CARESMEL**

**Travaux agricoles**  
La Haie Riffier / Tél. : 02 99 07 20 41

## Ventes d'œufs

**GAEC MARQUÉ**

**Vente d'œufs biologiques**  
Les Bois Hermès / Tél. : 02 99 07 20 24

*A très bientôt*

Le Comité remercie tous les contributeurs ayant participé à l'écriture de ce numéro.

**PROCHAINE PARUTION - AOÛT 2025**

Une idée d'article, n'hésitez pas contactez nous : [mairie@landujan.fr](mailto:mairie@landujan.fr)

*Bonne année !  
Repas CCAS 2024*

